

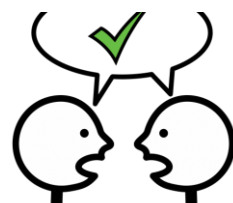
1 Principe de non-discrimination

La discrimination :
C'est rejeter quelqu'un
qui est différent.
C'est interdit.
Je dois être respecté
comme je suis.



2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose
un accompagnement adapté
à mes besoins, mes souhaits.



3 Droit à l'information

L'établissement me donne
le livret d'accueil.
Je dois être informé de mes droits.

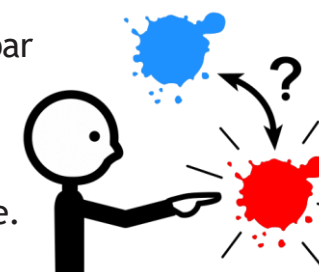


4 Droit de choisir

Je décide pour moi-même et
on m'explique bien
avant de faire mon choix.

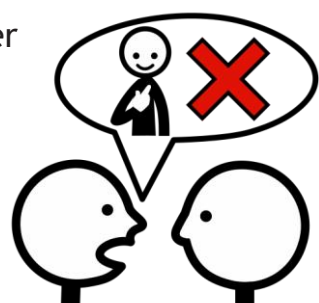
Je peux me faire aider par

- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- par une autre personne.



Droit au changement

Je peux demander à changer
ou arrêter
mon accompagnement.



5

CHARTRE des droits et libertés de la personne accueillie



Droit à la protection

L'établissement respecte la loi
et garde le secret
sur mes informations personnelles.
L'établissement assure ma protection
et ma sécurité.



7

6 Droit au respect des liens familiaux

Si la justice l'autorise, je peux :

- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement.



Droit à l'autonomie

J'ai le droit :

- d'entrer et sortir de l'établissement
dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires
et mon argent.



8

9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre
de me sentir bien.
Si je le souhaite, l'établissement aide
ma famille ou mon représentant légal
à participer à mon accompagnement.



Droits civiques

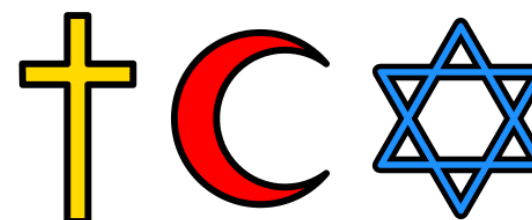
J'ai le droit d'exercer
mes droits civiques
(aller voter par exemple).



10

11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.
Je peux pratiquer ma religion
dans le respect des autres.
Je dois respecter les autres religions.



Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis.
Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.



12